



HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

CAPA DU 9 MAI 2016

SNEP, SNES, SNESUP-FSU : déclaration liminaire

Nous nous sommes déjà exprimés sur le contexte social général et plus spécifiquement éducatif lors de notre récente CAPA du 31 mars dernier. Néanmoins, tout comme nous l'avons plusieurs fois dit par la grève et par la manifestation, nous redisons ici, alors que le ministère vient de célébrer sa « refondation de l'école » (sic), notre totale opposition à la mise en œuvre d'une réforme des collèges régressive et rejetée par la grande majorité des personnels ; nous redisons également ici notre totale opposition au projet de loi dite « El Khomri » et à son postulat selon lequel ce sont les droits des salariés qui nuisent à l'emploi. Nous soutenons que ce dont notre société a besoin, c'est au contraire de nouveaux droits, de nouvelles garanties et de nouvelles protections pour les salariés du public et du privé.

Les droits des salariés que nous représentons dans ce cadre paritaire, il en sera question aujourd'hui, autour de l'examen du tableau d'avancement à la hors-classe, plus précisément de son étape académique, en amont des décisions ministérielles. Le sujet du jour est bien, pour les professeurs agrégés de l'académie, celui de leur droit à la carrière. C'est un bien vaste programme, certes ; c'est surtout un sujet de contentieux depuis de trop nombreuses années.

LE CONTENTIEUX SALARIAL PERSISTE

Le dégel du point d'indice après un long hiver salarial de près de 7 ans est en soi une bonne nouvelle, mais il est nettement insuffisant au regard de la lente érosion de la valeur du point d'indice depuis des décennies, puis de sa brutale dégradation à partir de 2010 : nous le disons clairement, notre profession est en voie de démonétisation.

C'est dire si l'attente de la profession, et particulièrement celle des agrégés est forte quant à l'issue des discussions sur le PPCR, en termes de « rénovation des grilles » et surtout de revalorisation : il en va de l'attractivité du métier, et du respect de l'État pour ses serviteurs qu'il envoie quotidiennement sur le front de la cohésion sociale. Nous faisons notre la formule qui a eu un succès mérité dans la contestation de la loi « travail » : nous valons mieux que cela.

Pour le SNES, le SNEP, le SNESUP et la majorité des professeurs qu'ils représentent, une « bonne » refonte de ces grilles supposerait une intégration des indices de rémunération de la hors-classe à la classe normale, dans une carrière en 11 échelons revalorisés, et parcourus à un rythme unique.

EN ATTENDANT UNE VRAIE REFONTE DE LA GRILLE ET DE LA CARRIERE, QUE PEUT LA HORS-CLASSE ?

Avec la hors-classe, ce qui est en jeu, nous l'avons dit, c'est le droit à la carrière des professeurs agrégés parvenus au dernier échelon de la classe normale, et dont le salaire réel s'érode : « qui n'avance pas recule », ce simple constat (partagé !) est suffisant pour rejeter l'idée même de l'éviction de tout ou partie des candidats ayant parcouru tous les échelons de la classe normale.

« Ce que peut la hors-classe », c'est offrir un débouché de carrière pour tous ; c'est l'esprit même de cette promotion, qui a été -ne l'oubliez jamais- gagnée par la mobilisation des personnels. C'est l'esprit de cette promotion, c'en est également la lettre quand la circulaire parue au BO du 24 décembre 2015 stipule que « tous les professeurs agrégés dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière ».

UN PROJET DE TABLEAU A AMELIORER

Au regard de ces orientations ministérielles, le projet de tableau est très décevant : un tableau qui évincerait 33 candidats au 11^e échelon sur les 73 que compte l'académie (45% !) ne serait conforme ni à l'esprit ni à la lettre de la hors-classe. Il faut donc l'améliorer.

L'objectif de bon sens qui doit prévaloir est le suivant : proposer en rang utile, avec toutes leurs chances d'aboutir, des candidats utiles, c'est-à-dire des candidats 1/ dont le barème est suffisant pour être promu, et 2/ dont le reclassement offre un bénéfice réel et immédiat, en espèces sonnantes et trébuchantes.

Cet objectif de bon sens, nous le défendons ici depuis plusieurs années, et à chaque fois que nous avons été entendus, notre académie a enregistré de bons résultats. En effet, il faut toujours promouvoir qui peut l'être au moment où il peut l'être, quand rien de sérieux ne s'y oppose : en termes de possibilités de promotion, nous sommes dans une séquence favorable depuis quelques années, mais elle pourrait prendre fin bientôt, à la suite d'une élection nationale par exemple... Bloquer des candidats dont la promotion est possible et opportune aujourd'hui au profit d'autres dont la promotion sera possible et opportune demain, c'est condamner les uns comme les autres, aujourd'hui ET demain. En effet, il faut avoir à l'esprit la pyramide des âges des candidats (161 au 7^e, 202 au 8^e, 290 au 9^e, 252 au 10^e, 73 au 11^e) : si les effectifs du 11^e échelon continuent de décroître grâce à quelques récentes bonnes campagnes de promotion à la hors-classe, les effectifs des 9^e et 10^e augmentent de manière significative et laissent entrevoir un risque d'engorgement au 11^e échelon si on n'assure pas la promotion la plus fluide possible du plus grand nombre des professeurs au 11^e échelon vers la hors classe.

Le levier pour améliorer le tableau des propositions rectorales est à portée de mains : il s'agit simplement d'attribuer les « bons » avis rectoraux aux « bons » candidats. Pour cela, il faut corriger les effets pervers 1/ de la dispersion des avis primaires dans certains établissements et dans certaines disciplines, que nous attribuerons à l'information insuffisante des évaluateurs et aux ravages de l'idéologie managériale ; 2/ d'un barème certes amélioré cette année, mais qui continue de discriminer injustement une partie des candidats.

Cela a déjà été fait en partie, car les avis primaires n'ont pas été mécaniquement transformés en un avis rectoral stéréotypé. [...] Mais pour parvenir à un tableau plus « conforme », et dont le rendement soit aussi satisfaisant que celui de l'année passée par exemple, nous vous demanderons d'aller plus loin dans cet exercice. Pour cela, sitôt passés nos échanges liminaires, nous souhaiterions soumettre à la CAPA [notre analyse des avis hiérarchiques et nos propositions de modification des avis rectoraux].